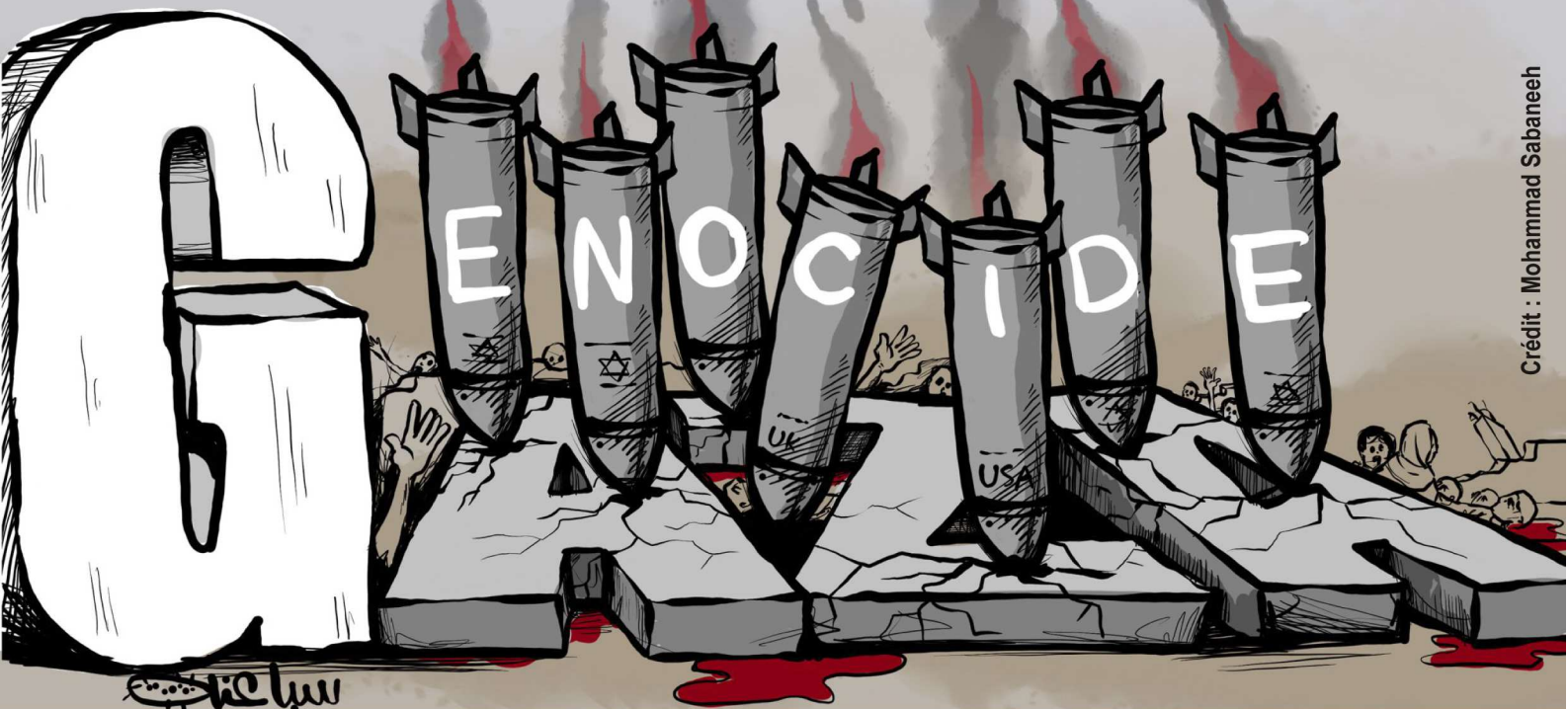


CRIMES DE GUERRE ET CONTRE L'HUMANITÉ REFUSONS LA COMPLICITÉ DE L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT FRANÇAIS AVEC ISRAËL



Crédit : Mohammad Sabaneeh

44 entreprises françaises d'armement sont impliquées dans des partenariats, technologiques et commerciaux, avec une ou plusieurs entreprises israéliennes d'armement.

Depuis octobre 2023, Israël poursuit sa guerre génocidaire contre les Palestiniens de Gaza, accélère le nettoyage ethnique en Cisjordanie et agresse les pays voisins, en causant la mort de dizaines de milliers de civils.

Pendant des entreprises françaises d'armement ou de biens à double usage continuent de livrer du matériel et des composants à usage militaire à Israël, par voie aérienne et maritime. Elles sont dans l'illégalité !

STOP

COOPÉRATION D'ENTREPRISES FRANÇAISES AVEC L'INDUSTRIE MILITAIRE ISRAËLIENNE LIVRAISONS D'ARMES ET MATÉRIEL MILITAIRE À ISRAËL

- Airbus** avec **Israël Aerospace Industries / Elbit Systems** : systèmes électroniques embarqués
- Dassault** avec **Israël Aerospace Industries / Elbit Systems / Rafael** : logiciels, avions de reconnaissance et de surveillance
- KNDS-Nexter** avec **Elbit Systems** : munitions
- MBDA** avec **Israël Aerospace Industries / Rafael** : drones suicides - Airbus est actionnaire de cette entreprise
- Safran** avec **Elbit Systems / Rafael** : drones tactiques, gestion numérique de champ de bataille
- Thales** avec **Israël Aerospace Industries / Elbit Systems** : missile Sea Serpent, drone Watchkeeper
- Amefo** : cette société basée en France appartient au groupe israélien Plasan blindage
- PGM** : l'armée israélienne utilise des fusils PGM
- Exxelia** est visé par une plainte pour complicité de crime de guerre (composants retrouvés sur des missiles lancés sur des civils à Gaza)

L'ÉTAT FRANÇAIS MAINTIENT L'OPACITÉ SUR LES VENTES D'ARMES À ISRAËL



Ce que révèle le site d'investigations Disclose : l'Etat français ferme les yeux !

La société marseillaise **Eurolinks** a livré des palettes entières contenant des pièces, maillons M27, servant à relier entre elles des balles de fusils mitrailleurs, à la société israélienne **IMI Systems**, rachetée par **Elbit Systems**, qui approvisionne l'armée israélienne en balles de calibre 5,56 pour ses fusils mitrailleurs utilisés contre les civils gazaouis.

Thalès a livré début 2024 deux transpondeurs à **Elbit Systems** pour ses drones Hermes 900, utilisés pour bombarder la bande de Gaza.

Aubert & Duval s'apprêtait à exporter vers Israël, pour **Elbit Systems**, des tubes d'acier pour canon. En juin 2025, la cargaison a été immobilisée par les dockers de Fos sur mer.

Sermat a livré en 2024 et 2025 des alternateurs à **Elbit Systems**. Ces pièces détachées sont conçues pour équiper des drones tueurs Hermes 900, un modèle massivement utilisé par l'armée israélienne à Gaza. Elle a également livré des actionneurs, pièces utilisées dans les drones de surveillance Hermes 450. Sermat n'a pas eu besoin de demander de licence d'exportation pour ses actionneurs.

LE DROIT INTERNATIONAL OBLIGE LA FRANCE À CESSER DE COLLABORER AVEC LE SYSTÈME MILITAIRE ISRAËLIEN

Traité sur le commerce des armes

Encadre strictement les exportations d'armes et interdit d'exporter de l'armement vers des pays étrangers s'il existe un risque qu'il soit utilisé contre des civils.

Cour International de Justice

Décisions janvier et mai 2024 : il existe un risque plausible qu'Israël commette un génocide à Gaza et les États ont la responsabilité de tout faire pour l'empêcher.

Avis de juillet 2024 : l'occupation et la colonisation du Territoire Palestinien sont illégales et elles doivent cesser dans les plus brefs délais.

Assemblée générale de l'ONU

18 septembre 2024 : les États, entre autres obligations, doivent « *interdire toute exportation d'armes ou de matériels connexes en direction d'Israël* »

La France doit appliquer et faire respecter le droit international. Elle a l'obligation de tout mettre en oeuvre pour que les crimes d'Israël cessent envers la population palestinienne.

La France doit imposer aux entreprises françaises d'armement de cesser leur collaboration avec l'industrie militaire israélienne. Elle doit mettre un terme à toute livraison de matériel à usage militaire vers Israël.

**Collectif
paix
Palestine**

collectifpaixpalestine@gmail.com
<https://www.afps-saint-brieuc.fr/>